



Conditions Générales du Programme de fidélité Privilege

Les présents termes et conditions du Programme de fidélité Privilege (ci-après le « Programme ») sont applicables depuis le 15 Février 2018, parallèlement aux conditions générales et aux conditions générales d'assurance et protections d'Europcar (ci-après les « Conditions Générales d'Europcar »).

I. DÉFINITIONS

Conducteur : désigne un client inscrit au programme Privilege.

N° de conducteur (ID) : également appelé Driver ID, le n° de conducteur (ID) correspond au numéro d'identification personnel attribué à un conducteur lors du retrait du véhicule dans une agence Europcar, ou lorsqu'il crée un compte Europcar sur le site internet. Pour obtenir un ID, le conducteur doit accepter les Conditions Générales Europcar ainsi que la Politique de confidentialité d'Europcar et fournir les informations suivantes :

Titre - Prénom - Nom - Adresse e-mail - Adresse postale complète - Numéro de téléphone - Date et lieu de naissance - Détails du permis de conduire.

Cet ID doit être utilisé au moment de la réservation et / ou de la location pour obtenir des crédits Privilege et bénéficier de tous les avantages du Programme.

L'ID d'adhésion est le même numéro d'identification que l'ID Europcar, et permet de recevoir les crédits et les récompenses du Programme Privilege.

Les emplacements des stations/agences Europcar dans le monde entier désignent toutes les agences où les clients peuvent récupérer ou retourner un véhicule et peuvent être consultées ici : <https://www.europcar.com/location> et peuvent faire l'objet de modifications à tout moment.

Le Programme n'est pas disponible au Canada, en Chine, à Cuba, aux Etats-Unis, et au Japon.

Toutefois, le Programme peut être combiné à des programmes aériens ou hôteliers partenaires d'Europcar (« Programmes Partenaires ») ce qui signifie que les membres Privilege peuvent cumuler des crédits Privilege et des points/miles des Programmes Partenaires pour une même location.

Événement : désigne le passage automatique au niveau de statut supérieur, inférieur, ou le renouvellement, des niveaux Club, Executive, Elite ou Elite VIP.

Parties : désignent Europcar et le conducteur.

Carte Privilege : désigne une carte nominative Privilege ou une carte de paiement accréditive Privilege, qui peut être au format plastique ou virtuel, et permet au membre Privilege de cumuler les crédits et de profiter des avantages liés à son statut Privilege.

Moyen de paiement : désigne le mode de paiement valide du membre Privilege. Les détails de ce moyen de paiement apparaissent sur le formulaire de création du numéro de conducteur (ID). Ce moyen de paiement servira à encaisser tous les coûts liés aux locations du membre Privilege. Il peut s'agir d'une carte de paiement accréditive Privilege ou d'une carte bancaire valide, telle que définie dans les Conditions Générales d'Europcar.

Carte nominative Privilege : désigne la carte d'identification du membre, envoyée par Europcar par courrier électronique lors de l'inscription, ou par voie postale dans les trois semaines après cette inscription si le membre n'a pas ajouté sa carte virtuelle. La carte nominative Privilege, plastique ou virtuelle, ne constitue pas un moyen de paiement.

Carte de paiement accréditive Privilege : désigne la carte de membre Privilege fournie par Europcar aux employés d'une société qui disposent d'un compte professionnel Europcar et qui ont été dûment et nommément autorisés par leur société à l'utiliser comme carte de paiement valide. Les cartes de paiement accréditives Privilege sont liées à un compte professionnel mais réservées individuellement à un membre Privilege désigné.

La carte de paiement accréditive Privilege sera envoyée par Europcar par courrier postal au membre Privilege concerné et/ou au siège social de son entreprise, conformément aux règles définies lors de l'établissement des conditions contractuelles relatives à l'adresse d'expédition des cartes de l'entreprise.

La carte de paiement accréditive Privilege ne sera émise et envoyée que lorsque l'entreprise du conducteur aura renvoyé par fax ou courrier électronique le formulaire dûment complété, estampillé et signé au siège Europcar du pays concerné (adresse Europcar indiquée sur le formulaire).

Crédits Privilege : désignent les valeurs unitaires comptées dans les crédits et déterminant le statut du Membre Privilege. Les crédits Privilege sont générés à la fois par le nombre de locations éligibles et le nombre de jours éligibles crédités à un membre Privilege sur une période éligible. Un crédit équivaut ainsi soit à une location éligible, soit à un jour éligible. Les crédits Privilege ne constituent pas un moyen de paiement et ne peuvent être convertis en espèces.

Les crédits Privilege peuvent être consultés en ligne dans la rubrique « Mon compte » du site internet Europcar, une semaine après la facturation d'une location éligible lorsque celle-ci a été effectuée en Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Nouvelle-Zélande, Portugal, Royaume-Uni ou Suisse, et six semaines après la facturation si la location a été effectuée dans un autre pays du réseau Europcar.

En cas de non-paiement de la location éligible, les crédits Privilege y afférents ne seront pas octroyés tant que la transaction n'aura pas été intégralement réglée. Europcar peut octroyer des crédits Privilege à des membres Privilege à des fins promotionnelles.

Membre Privilege : désigne un client inscrit au Programme. Les membres Privilege peuvent obtenir des crédits Privilege pour leurs locations de courte durée uniquement. Les locations de 22 jours et plus compteront pour un forfait de jours éligibles fixé à 21 jours. En outre, les locations éligibles sont celles dont les tarifs sont les tarifs publics, professionnels ou promotionnels, à l'exception des groupes de tarifs repris dans la rubrique « Tarifs éligibles » ci-dessous.

Récompenses Privilege : désignent toute récompense pouvant être accordée à un conducteur qui a cumulé des crédits Privilege. Ces récompenses dépendent du niveau atteint par le conducteur au sein du programme.

Crédits Privilege pour Récompenses : désignent les valeurs unitaires, comptées en crédits et permettant de bénéficier des récompenses Privilege. Les crédits Privilege pour récompenses sont générés par le nombre de locations éligibles.

Formulaire d'inscription au Programme : désigne le formulaire d'inscription au Programme accessible via le site internet Europcar. Avant de soumettre sa demande, le client doit accepter ces Conditions Générales du Programme de fidélité Privilege.

Tarifs publics :

Les tarifs publics comprennent :

- tout tarif non réduit obtenu via une réservation effectuée directement sur un site Internet Europcar ou centre d'appel ;
- les tarifs obtenus via une réservation effectuée sur un microsite partenaire (le site web dédié accessible via l'Internet par le client et permettant aux clients de réserver et de gérer leurs locations) ;
- promotions temporaires publiées via des bannières sur les sites Europcar.

Les tarifs publics n'incluent pas :

- les tarifs obtenus via tout site web indirect ou source de réservation indirecte ;
- les taux fixes négociés par l'entreprise ;
- les tarifs promotionnels.

Priority* : le Service Priority est un service express de retrait de véhicule dans le cadre duquel le contrat de location est préparé à l'avance au moyen des informations contenues dans le profil du client, ce qui lui permet de gagner du temps au comptoir.

Master Rental Agreement (MRA) : cette option du Service Priority permet au Membre Privilege de ne pas faire la queue au comptoir et de ne pas avoir à signer le contrat de location, sauf si la législation locale interdit expressément cette pratique (comme en Afrique du Sud ou au Portugal). Pour pouvoir bénéficier de ce service,

le Membre Privilège doit compléter toutes les données relatives à son moyen de paiement dans son profil et consentir à ce que toutes les sommes liées à la location soient débitées sur ce moyen de paiement.

Programme : est défini comme le Programme Europcar Privilège Loyalty, applicable à la marque Europcar uniquement.

Statut ou niveau Privilège : désigne le niveau atteint par un Membre Privilège proportionnellement à ses crédits Privilège. Il existe quatre statuts/niveaux Privilège offrant au Membre Privilège des avantages spécifiques :

- Privilège Club (niveau d'entrée) : jusqu'à 9 locations sous ce statut ou jusqu'à 39 jours de location dans les 24 mois suivant la date d'inscription ;
- Privilège Executive (niveau fréquent) : 10 à 24 locations sous ce statut ou 40 à 84 jours de location dans les 24 mois suivant la date d'inscription ;
- Privilège Elite (niveau très fréquent) : 25 à 40 locations sous ce statut ou 85 à 129 jours de location dans les 24 mois suivant la date d'inscription ;
- Privilège Elite VIP (niveau le plus fréquent) : plus de 40 locations ou plus de 130 jours de location dans les 24 mois suivant la date d'inscription.

Le statut Privilège pris en compte est celui atteint par le membre Privilège au moment de la prise du véhicule.

Jour éligible : désigne chaque journée d'une location éligible. Par exemple, une location éligible d'une journée est à la fois un jour éligible et une location éligible. Les jours éligibles affichant la valeur 0 correspondent à des locations basées sur un tarif exclu pour le cumul des crédits Privilège.

Tarifs éligibles pour la prise en compte du statut et des récompenses Privilège: désignent les tarifs qui octroient aux membres Privilège le droit de cumuler des crédits Privilège pour des locations jusqu'à 21 jours. Les locations de 22 jours et plus compteront pour un forfait de jours éligibles fixé à 21 jours. De plus, les locations éligibles se basent sur des tarifs qui incluent tous les tarifs publics, professionnels et promotionnels, à l'exception des groupes de tarifs suivants :

Code tarif	Intitulé tarif	Code tarif	Intitulé tarif
AAGB	PROGRAMME MEMBRE A.A.	FR**	PRODUITS DE LOCATION GRATUITE
ADAA	TARIFS JOURNALIERS ADAC	NPOO	VÉHICULES HORS FLOTTE
ADAB	TARIFS WEEK-END ADAC	RE**	PRODUITS DE REMPLACEMENT DE VÉHICULE
ADAC	TARIFS VACANCES ADAC	FSI1	REMPLACEMENT DE VÉHICULE AUTRE 1
BIKE	LOCATIONS DE MOTOS	FSI2	REMPLACEMENT DE VÉHICULE AUTRE 2
CHFD	SERVICE CHAUFFEUR	FRWL	AUTRE REMPLACEMENT DE VÉHICULE
EUSI	INTERMÉDIAIRES SPÉCIAUX USA	SHOW	NON-PRÉSENTATIONS
FDEZ	EASYJET	TO**	TOUT PRODUIT TOUR-OPÉRATEUR
FDFR	RYANAIR	USFS	TARIF COURT TERME ARMÉE AMÉRICAINE
FDJE	JERSEY EUROPÉEN	USST	TARIF MOYEN TERME AMÉRIQUE DU NORD

Toutes les locations liées aux tarifs susmentionnés n'entreront pas en ligne de compte pour les crédits Privilège permettant d'accéder aux niveaux supérieurs.

Toutefois, le Membre Privilège bénéficiera toutefois de tous les autres avantages liés au programme.

Location éligible : désigne une location de véhicule effectuée auprès d'une agence Europcar et liée à un tarif éligible, permettant au membre Privilège de cumuler des crédits Privilège.

Tarifs éligibles pour statut Privilège et récompenses Privilège : toutes les locations éligibles, basées sur un tarif public ou un tarif négocié/contractuel, qui octroient au Membre Privilège le droit de passer au niveau supérieur et de gagner une récompense. Aucune récompense « week-end gratuit » ne sera accordée pour le renouvellement d'un même statut Privilège ou le passage au statut Privilège inférieur.

Période de validité du niveau : désigne la période de validité du niveau durant laquelle le Membre Privilège peut cumuler des crédits Privilège. La période de validité, qui est de 24 mois, commence à la date d'inscription, de renouvellement du niveau ou de passage au niveau inférieur, et prend fin le même jour deux ans plus tard.

En cas de renouvellement de niveau ou de passage au niveau inférieur, les crédits Privilège sont remis à zéro à la fin de la période de validité du niveau.

Véhicule : désigne une voiture, une camionnette ou un camion loué(e) par un client auprès d'Europcar.

Site internet : désigne le site internet consultable à l'adresse : <http://www.europcar.fr/>.

II. PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ PRIVILEGE EUROPCAR

Ce Programme est proposé gratuitement par Europcar afin de récompenser ses conducteurs pour leur fidélité, proportionnellement à la fréquence de leurs locations de véhicules.

Les conducteurs qui s'inscrivent au programme bénéficient du Service Priority à condition que leur profil soit complet, et que tous les moyens de paiement soient fournis au moment de la réservation ou lors de l'inscription à l'enregistrement en ligne ou sur leur compte en ligne. Les Membres Privilege cumulent des crédits Privilege en vue d'atteindre l'un des statuts Privilege et les avantages qui y sont associés. Toutes les informations relatives au Programme sont disponibles à la rubrique « Cartes de Fidélité » du site internet.

Le programme s'applique uniquement à la marque Europcar et aux locations réservées directement auprès d'Europcar.

III. CONDITIONS D'ADHÉSION ET PROCESSUS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire au Programme et obtenir une carte nominative Privilege, un conducteur doit :

- être âgé d'au moins 21 ans (ou plus dans certains pays, veuillez pour cela consulter les conditions générales particulières par pays) ;
- disposer d'un permis de conduire en règle ;
- posséder un numéro de conducteur (ID), compléter le formulaire d'inscription au programme Privilege ou confirmer qu'il accepte de s'inscrire lors de sa première location dans une agence Europcar ;
- accepter les Conditions Générales du Programme de fidélité Privilege soit lors de l'inscription en ligne, soit lors de la réception du courrier électronique de confirmation s'il a effectué son inscription dans une agence Europcar.

Le client recevra alors de la part d'Europcar un courrier électronique de confirmation à l'adresse e-mail fournie.

Pour s'inscrire au programme et obtenir une carte de paiement accréditive Privilege, un conducteur doit :

- être âgé d'au moins 21 ans (ou plus dans certains pays, veuillez pour cela consulter les conditions particulières par pays) ;
- disposer d'un permis de conduire en règle ;
- posséder un numéro de conducteur (ID) ;
- remplir le formulaire d'inscription Privilege en ligne ou confirmer son accord pour s'inscrire au moment de la première location dans une agence Europcar ;
- confirmer l'acceptation des conditions spécifiques du Programme Privilege Loyalty.

Le formulaire d'inscription au Programme Privilege est disponible dans la rubrique "Cartes de Fidélité" des sites internet d'Europcar. Les adresses des sites internet peuvent être obtenues sur : www.europcar.com.

Les clients qui souscrivent au Programme ne peuvent pas s'inscrire à un autre programme de fidélité Europcar dans un autre pays quels que soient les programmes d'abonnement pour les cartes de réduction ou tout autre programme de carte.

Le Programme ne peut être utilisé simultanément avec un autre programme Europcar, comme « Funway », « Business », « Autoliberté ». Toute souscription à un autre programme aura pour effet d'annuler la souscription au présent programme.

Toutefois, le Programme peut être combiné à des programmes partenaires « Grands Voyageurs », ce qui signifie que les Membres Privilege peuvent cumuler des crédits Privilege et des points/miles « Grands Voyageurs » pour une même location.

IV. CARTE PRIVILEGE

Lorsqu'il adhère au Programme pour la première fois, le conducteur accède au Privilege Club, qui est le niveau d'entrée.

Chaque membre Privilege se voit octroyer une carte Privilege unique, personnelle et non cessible. Cette carte Privilege peut être transmise sous format plastique ou virtuel.

La carte Privilege doit mentionner les données suivantes :

- le niveau dans le programme ;
- la date d'expiration de la carte actuelle si une carte de paiement d'entreprise Privilege est émise ;
- le nom de la société si le conducteur est un client business/partenaire ;
- le contract entreprise (code tarif) ;
- la mention « carte de paiement accréditive Privilege » le cas échéant, ainsi que le compte professionnel correspondant.

Lors de l'inscription, ou suite à un changement de statut au sein du Programme, le Membre Privilege recevra un courrier électronique d'Europcar lui indiquant son inscription ou son nouveau statut. Dans cet email, le Membre Privilege aura la possibilité d'ajouter la carte virtuelle à son téléphone. Dans ce cas, aucune carte en plastique ne sera livrée par voie postale.

Pour pouvoir bénéficier de tous les avantages du Programme, la réservation préalable est obligatoire : le Membre Privilege doit indiquer son numéro de conducteur (ID) lors de toute réservation soit en se connectant avant la réservation ou pendant le processus de réservation en ligne, soit en communiquant son numéro de conducteur (ID) lors de la réservation par téléphone. Dans certaines agences, il peut être requis de présenter la carte Privilege lors du retrait du véhicule.

V. SERVICE PRIORITY

5.1 Le Service “ Priority* ”

Les Membres Privilege bénéficient d'un service plus rapide pour récupérer son véhicule avec le service « Priority ».

Les Membres Privilege bénéficieront du service prioritaire s'ils ont rempli leurs informations de paiement, soit au moment de la réservation, soit sur leur profil, soit via l'option d'enregistrement en ligne, ou s'ils détiennent une carte de paiement accréditive Privilege, avec les détails d'assurance préférés dans leur profil.

Dans ces cas, le Service Priority donne accès à un Master Rental Agreement (MRA) : au moment où le client arrive à l'agence Europcar, toutes les informations sont pré-imprimées sur le contrat de location. De plus, le client profite de files ou comptoirs particuliers dans les grands aéroports.

5.1.1 Processus de location

Toutes les locations effectuées dans le cadre du Service Priority sont régies par les Conditions Générales d'Europcar par Pays et les Conditions particulières de location d'Europcar par pays.

Pour pouvoir bénéficier du Service Priority, le membre Privilege doit effectuer sa réservation jusqu'à 2 heures avant la date et l'heure de retrait du véhicule.

Pour certaines locations Europcar, le Membre Privilege sera en mesure de récupérer ses clés de véhicule à partir d'un système de boîte à clés en libre-service. Cela permet au Membre Privilege de récupérer ses clés de voiture et son contrat de location directement à partir d'un kiosque automatisé via son identifiant Privilege en contournant le comptoir et en se rendant directement au parking.

5.1.2 Modalités de paiement

En signant le formulaire d'inscription au Programme Privilege en ligne et en acceptant le Service Priority permanent par la saisie de toutes les données relatives au paiement, le membre Privilege accepte que tous les montants liés à la location de véhicules soient débités de sa carte de paiement, et ce, sans devoir signer le contrat de location au comptoir, sauf si la législation locale du pays où a lieu la location interdit une telle pratique.

Si le Membre Privilege s'inscrit sans l'option Service Priority, c'est à-dire sans saisir les détails de son moyen de paiement et ses préférences en matière d'assurance, il aura la possibilité d'utiliser l'option Priority à chaque réservation ou bien devra saisir les détails de son moyen de paiement à chaque réservation d'un véhicule.

Si le Membre Privilege choisit l'option de paiement anticipé, le paiement de la location sera débité de la carte de paiement communiquée lors de la réservation tandis que les éventuels frais supplémentaires seront facturés lors de la restitution du véhicule. Si le Membre Privilege choisit le paiement lors de la prise du véhicule, la carte de paiement communiquée sera automatiquement débitée de tous les montants liés à la location au moment de la restitution sans que le Membre Privilege n'ait à présenter cette carte au comptoir. Si plusieurs cartes de paiement apparaissent sur le profil ou le formulaire d'inscription Privilege, le moyen de paiement choisi sera la première carte bancaire valide ou la carte de paiement accréditive Privilege, le cas échéant.

5.2 Avantages Privilege

En s'inscrivant au Programme Europcar Privilege, le Membre choisit de recevoir des emails / sms transactionnels liés aux avantages et aux récompenses du Programme.

De temps en temps, les Membres Privilege recevront des offres saisonnières en plus des e-mails / sms transactionnels : les Membres Privilege peuvent à tout moment se désinscrire de ces offres saisonnières via le lien fourni dans chaque email Privilege.

5.2.1. Tous niveaux

Ces dispositions s'appliquent à tous les niveaux du Programme :

- Les clients « Business » continuent à bénéficier de leurs tarifs société contractuels, qui ne peuvent être appliqués simultanément avec les tarifs promotionnels Privilege ;
- Garantie de la réservation : pour tous les Membres Privilege, le véhicule réservé est gardé jusqu'à l'heure de fermeture de l'agence ou jusqu'à 12h (midi) le lendemain du jour de retrait convenu, dans le cas des agences ouvertes 24h/24 ;
- Accès 24h/24 et 7j/7 au compte Privilege du membre en se connectant à la rubrique « Mon compte » ;
- Tarifs hôteliers préférentiels : réduction de 15 % sur les meilleurs tarifs dans les hôtels Accor.

5.2.2. Privilege Club

Admissibilité au niveau Privilege Club :

Tous les nouveaux membres sont admis à ce niveau dès leur inscription. Tout Membre du Privilege Club passera automatiquement au niveau supérieur, à savoir Privilege Executive, lorsqu'il aura atteint 10 locations éligibles ou 40 jours éligibles de location au cours de la période de validité de son niveau.

Les Membres Privilege Club bénéficient des avantages suivants :

Un week-end de location gratuit après la troisième location :

Cette location gratuite est offerte après la troisième location. Cet avantage est accordé une fois par an et est valable pour un maximum de 3 jours, samedi soir inclus, uniquement sur un véhicule de la catégorie CDMR. Le week-end de location gratuit est applicable dans la limite d'une fois par an calendrier quelque soit le niveau Privilege.

Pour bénéficier du week-end gratuit, le Membre Privilege doit avoir obligatoirement précisé une adresse électronique valide dans son profil, au moment de son inscription.

Le Membre Privilege Club recevra sa récompense week-end gratuit comme suit :

- 2 jours ouvrés après la restitution du véhicule de la troisième location éligible, un courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription ;
- ce courrier électronique comportera un lien spécifique renvoyant sur le site internet de réservation des locations de week-end gratuits, ce qui permettra au Membre Privilege d'effectuer sa réservation et d'émettre son bon de réduction électronique pour un week-end gratuit.

Les agences suivantes en Biélorussie ne sont pas concernées par cette promotion spéciale week-end : gares de Brest (code de gare BQTX01) ; de Grodno (GNAX01) ; de Gomel (GMEX01) ; de Mogilev (MVQX01) et de Vitebsk (VTBX01).

Au moment de réserver son week-end gratuit, le Membre Privilege doit lire et accepter les Conditions Générales du Programme de fidélité Privilege. En particulier, les locations week-end gratuits Privilege ne peuvent être modifiées, annulées ou remboursées.

Un bon de réduction de 10 € après la deuxième location :

Le bon de réduction (code coupon) est offert au Membre après sa deuxième location une seule fois par année civile quel que soit le changement du niveau Privilege.

Pour bénéficier de ce bon de réduction de réduction, le Membre Privilege doit avoir introduit une adresse électronique valable dans son profil.

Le Membre Privilege Club recevra son bon de réduction de réduction comme suit :

- 2 jours ouvrés après la restitution du véhicule de la deuxième location, un courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription ;

- ce courrier électronique comportera un code coupon permettant de bénéficier de son bon de réduction de réduction.

5.2.3. Privilege Executive :

Admissibilité au niveau Privilege Executive :

Pour atteindre ou conserver le niveau Privilege Executive, le Membre Privilege doit atteindre 10 locations éligibles ou 40 jours éligibles de location au cours de la période de validité de son niveau.

Les avantages des Membres Privilege Executive sont les suivants :

Un week-end gratuit pour le passage au niveau Executive :

Les Membres Privilege Executive bénéficieront d'un week-end de location gratuit lors de l'accès au niveau Executive.

La location gratuite est valable pour un maximum de 3 jours, samedi soir inclus, uniquement sur un véhicule de la catégorie CDMR.

Pour bénéficier de ce week-end de location gratuit, le membre Privilege doit avoir précisé une adresse électronique valide dans son profil.

Le Membre Privilege Executive recevra sa récompense week-end gratuit comme suit :

- 2 jours ouvrés après le passage au niveau supérieur, un courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription ;

- ce courrier électronique comportera un lien spécifique renvoyant au site internet de réservation des week-end gratuits du Programme, ce qui permettra au Membre Privilege d'effectuer sa réservation et d'émettre son bon de réduction électronique pour un week-end gratuit.

Le week-end de location gratuit n'est offert qu'en cas d'accession au niveau Executive. Il n'est donc pas offert si un membre Privilege obtient un renouvellement de niveau ou passe au niveau inférieur, du niveau Elite au niveau Executive.

Un week-end gratuit après la troisième location :

Les Membres Privilege Executive peuvent également bénéficier d'un week-end de location gratuit après avoir effectué une troisième location suite à leur accession au niveau Executive.

Cette location gratuite est offerte après la troisième location. Cet avantage est accordé une fois par an et est valable pour un maximum de 3 jours, samedi soir inclus, uniquement sur un véhicule de la catégorie CDMR.

Le week-end de location gratuit est applicable dans la limite d'une fois par année civile quelque soit le changement de niveau Privilege.

Pour bénéficier de ce week-end de location gratuit, le Membre Privilege doit avoir précisé une adresse électronique valide dans son profil.

Le Membre Privilege recevra sa récompense week-end gratuit comme suit :

- 2 jours ouvrés après la restitution du véhicule de la troisième location, un courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription ;

- ce courrier électronique comportera un lien spécifique renvoyant au site internet de réservation des week-end gratuits, ce qui permettra au Membre Privilege d'effectuer sa réservation et d'émettre son bon de réduction électronique pour un week-end gratuit.

Les agences suivantes en Biélorussie ne sont pas concernées par cette promotion spéciale week-end : gares de Brest (code de gare BQTX01) ; de Grodno (GNAX01) ; de Gomel (GMEX01) ; de Mogilev (MVQX01) et de Vitebsk (VTBX01).

Au moment de réserver son week-end de location gratuit, le Membre Privilege Executive doit lire et accepter les conditions particulières applicables à cet avantage week-end gratuit du Programme. En particulier, les week-end de location gratuits Privilege ne peuvent être ni modifiés, ni annulés ni remboursés.

Un bon de réduction de 20 € après la cinquième location :

Le bon de réduction est offert au Membre après sa cinquième location.

Pour bénéficier de ce bon de réduction, le Membre Privilege doit avoir introduit une adresse électronique valable dans son profil.

Le Membre Privilege recevra son bon de réduction comme suit :

- 2 jours ouvrés après la restitution du véhicule de la cinquième location, un courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription ;

- ce courrier électronique comportera un code coupon lui permettant de bénéficier de son bon de réduction.

Un surclassement simple sous réserve de disponibilité :

Un surclassement d'une catégorie de véhicule sera proposé dès que possible.

Ce surclassement n'est pas applicable sur les locations utilisant les récompenses Privilege, sur les locations de plus de 14 jours, et sur les locations de véhicules utilitaires.

5.2.4. Privilege Elite :

Admissibilité au niveau Privilege Elite :

Pour atteindre ou conserver le niveau Privilege Elite, le Membre Privilege doit atteindre 25 locations éligibles ou 85 jours éligibles de location au cours de la période de validité de son niveau.

Les avantages des Membres Privilege Elite sont les suivants :

Un week-end gratuit pour l'accession au niveau Elite :

Les Membres Privilege Elite bénéficieront d'un week-end de location gratuit au moment d'accéder au niveau Elite.

La location gratuite est valable pour un maximum de 3 jours, samedi soir inclus, uniquement sur un véhicule de la catégorie CDMR.

Pour bénéficier de ce week-end de location gratuit, le Membre Privilege doit avoir introduit une adresse électronique valable dans son profil.

Le Membre Privilege Elite recevra sa récompense week-end gratuit comme suit :

- 2 jours ouvrés après le passage au niveau supérieur, un courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription ;

- ce courrier électronique comportera un lien spécifique renvoyant au site internet de réservation des week-end gratuits du Programme, ce qui permettra au Membre Privilege d'effectuer sa réservation et d'émettre son bon de réduction électronique pour un week-end gratuit.

Le week-end de location gratuit n'est applicable qu'en cas d'accession au niveau Elite. Elle n'est donc pas appliquée si un membre Privilege obtient un renouvellement de niveau ou passe au niveau inférieur, du niveau Elite VIP au niveau Elite.

Un week-end gratuit après la troisième location :

Les Membres Privilege Elite bénéficieront d'un week-end de location gratuit après avoir effectué une troisième location suite à leur accès au niveau Elite. Cette location gratuite est offerte après la troisième location. Cet avantage est accordé une fois par année civile et est valable pour un maximum de 3 jours, samedi soir inclus.

Le week-end de location gratuit est applicable dans la limite d'une fois par année civile quelque soit le changement de niveau Privilege.

Pour bénéficier de ce week-end de location gratuit, le Membre Privilege doit avoir renseigné une adresse électronique valide dans son profil.

Le Membre Privilege recevra sa récompense week-end gratuit comme suit :

- 2 jours ouvrés après la restitution du véhicule de la troisième location, un courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription ;

- ce courrier électronique comportera un lien spécifique renvoyant au site internet de réservation des week-end gratuits du Programme,, ce qui permettra au Membre Privilege d'effectuer sa réservation et d'émettre son bon de réduction électronique pour un week-end gratuit.

Au moment de réserver son week-end de location gratuit, le Membre Privilege doit lire et accepter les Conditions Générales du Programme de fidélité Privilege à cet avantage week-end gratuit du Programme. En particulier, les week-end de location gratuits Privilege ne peuvent être modifiés, annulés ou remboursés.

Les agences suivantes en Biélorussie ne sont pas concernées par cette promotion spéciale week-end : gares de Brest (code de gare BQTX01) ; de Grodno (GNAX01) ; de Gomel (GMEX01) ; de Mogilev (MVQX01) et de Vitebsk (VTBX01).

Un bon de réduction de 30 € après la cinquième location :

Le bon de réduction est offert au membre après sa cinquième location.

Pour bénéficier de ce bon de réduction, le Membre Privilege doit avoir introduit une adresse électronique valide dans son profil.

Le Membre Privilege recevra son bon de réduction comme suit :

- 2 jours ouvrés après la restitution du véhicule de la cinquième location, un courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription ;

- ce courrier électronique comportera un code de bon de réduction permettant de bénéficier de la réduction.

Un surclassement double sous réserve de disponibilité :

Un surclassement de deux catégories de véhicule sera proposé dès que possible.

Ce surclassement n'est pas applicable sur les locations de véhicules utilitaires, sur les locations utilisant les récompenses Privilege, et sur les locations de plus de 14 jours.

L'option conducteur supplémentaire gratuite :

Les Membres Privilege Elite peuvent ajouter gratuitement un conducteur supplémentaire pour chaque location.

5.2.5. Privilege Elite VIP :

Admissibilité au niveau Privilege Elite VIP :

Pour atteindre ou conserver le niveau Privilege Elite VIP (niveau le plus élevé), le membre Privilege doit atteindre 40 locations ou 130 jours de location au cours de la période de validité de son niveau.

Les avantages des Membres Privilege Elite VIP sont les suivants :

Un week-end gratuit au moment de l'accès au niveau Elite VIP :

Les Membres Privilege Elite bénéficieront d'un week-end de location gratuit au moment d'accéder au niveau Elite VIP. La location gratuite est valable pour un maximum de 3 jours, samedi soir inclus, uniquement sur un véhicule de la catégorie CDMR.

Pour bénéficier de ce week-end de location gratuit, le Membre Privilege doit avoir renseigné une adresse électronique valide dans son profil.

Le Membre Privilege Elite VIP recevra sa récompense week-end gratuit comme suit :

- 2 jours ouvrés après le passage au niveau supérieur, un courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription ;
- ce courrier électronique comportera un lien spécifique renvoyant au site internet de réservation de location de week-end gratuits du Programme, ce qui permettra au Membre Privilege d'effectuer sa réservation et d'émettre son bon de réduction électronique pour un week-end gratuit.

Le week-end de location gratuit n'est applicable qu'en cas d'accès au niveau Elite VIP. Il n'est donc pas appliquée si un Membre Privilege obtient un renouvellement du niveau Elite VIP.

Un week-end gratuit après la troisième location :

Les Membres Privilege Elite VIP bénéficieront d'un week-end de location gratuit après avoir effectué une troisième location suite à leur accès au niveau Elite VIP. Cette location gratuite est offerte après la troisième location. Cet avantage est accordé une fois par année civile et est valable pour un maximum de 3 jours, samedi soir inclus.

Le week-end de location gratuit est applicable une fois par année quelque soit le changement de niveau.

Pour bénéficier de ce week-end de location gratuit, le Membre Privilege doit avoir introduit une adresse électronique valable dans son profil.

Le Membre Privilege recevra sa récompense week-end gratuit comme suit :

- 2 jours ouvrés après la restitution du véhicule de la troisième location, un courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription ;
- ce courrier électronique comportera un lien spécifique renvoyant au site internet de réservation de location de week-end gratuits du Programme, ce qui permettra au Membre Privilege d'effectuer sa réservation et d'émettre son bon de réduction électronique pour un week-end gratuit.

Au moment de réserver son week-end de location gratuit, le Membre Privilege doit lire et accepter les conditions particulières applicables à cet avantage week-end gratuit du Programme. En particulier, les week-end de location gratuits Privilege ne peuvent être modifiés, annulés ou remboursés.

Les agences suivantes en Biélorussie ne sont pas concernées par cette promotion spéciale week-end : gares de Brest (code de gare BQTX01) ; de Grodno (GNAX01) ; de Gomel (GMEX01) ; de Mogilev (MVQX01) et de Vitebsk (VTBX01).

Un bon de réduction de 30 € après la quatrième location :

Le bon de réduction est offert après sa quatrième location une fois par année civile quels que soient les changements au niveau du palier.

Pour bénéficier de ce bon de réduction, le Membre Privilege doit avoir introduit une adresse électronique valable dans son profil.

Le Membre Privilege recevra son bon de réduction comme suit :

- 2 jours ouvrés après la restitution du véhicule de la quatrième location, un courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription ;
- ce courrier électronique comportera un code de réduction permettant de bénéficier de la réduction.

Un surclassement double sous réserve de disponibilité :

Un surclassement de deux catégories de véhicule sera proposé dès que possible. Ce surclassement n'est pas applicable aux récompenses gratuites Privilege, aux locations de plus de 14 jours et aux véhicules utilitaires.

L'option conducteur supplémentaire gratuite :

Les Membres Privilege Elite VIP peuvent ajouter gratuitement un conducteur supplémentaire pour chaque location.

L'adhésion gratuite au Priority Pass :

Les membres VIP Privilege Elite qui louent peuvent bénéficier d'une adhésion annuelle gratuite pour le service « Priority Pass » donnant accès à plus de 1000 salons d'aéroports dans le monde entier, plus le premier accès au salon gratuitement.

Les Membres Privilege Elite VIP répondant aux conditions recevront un courrier électronique leur expliquant comment activer l'avantage « Priority Pass ».

L'avantage « Priority Pass » est applicable uniquement lors de la mise à niveau Elite VIP. Il ne s'applique pas lorsque le Membre Privilege est renouvelé au niveau Elite VIP.

Pour bénéficier du service « Priority Pass », le Membre Privilege doit avoir renseigné une adresse électronique valide dans son profil.

VI. CRÉDITS PRIVILEGE

Un Membre Privilege passe d'un niveau à un autre proportionnellement à ses crédits Privilege.

Un membre Privilege reçoit des récompenses pour un coupon et un week-end gratuit en proportion de ses crédits Privilege.

Une fois inscrit au Programme, le Membre Privilege devient automatiquement un membre Privilege Club et commence à cumuler des crédits Privilege en vue d'atteindre le statut Privilege Executive tant que l'identifiant de membre est entré au moment de la réservation et / ou de la location.

Les Membres Privilege peuvent prétendre au statut Privilege Executive lorsqu'ils ont atteint soit 10 locations éligibles, soit 40 jours éligibles sur la période de validité d'un niveau.

Les Membres Privilege peuvent prétendre au statut Privilege Elite lorsqu'ils ont atteint soit 25 locations éligibles, soit 85 jours éligibles sur la période de validité d'un niveau.

Les Membres Privilege peuvent prétendre au statut Privilege Elite VIP lorsqu'ils ont atteint soit 40 locations éligibles, soit 130 jours éligibles sur la période de validité d'un niveau.

6.1. Passage à un statut / niveau Privilege supérieur

Tout Membre Privilege peut accéder au niveau supérieur dès qu'il atteint le nombre requis de crédits Privilege. Ce nombre peut être atteint en totalisant le nombre requis de jours ou de locations éligibles sur la période de validité d'un niveau. Le Membre Privilege bénéficie de son nouveau niveau dès qu'il atteint le nombre requis de crédits Privilege tant pour la fin de la période de validité de son niveau actuel que pour la suivante.

Un Membre Privilege peut accéder au niveau supérieur au cours de la période de validité de son niveau.

6.2. Passage à un statut / niveau Privilege inférieur

Un Membre Privilege passe au statut inférieur lorsqu'il n'acquiert aucun crédit Privilege sur la période de validité d'un niveau ou qu'il n'atteint pas le nombre requis de locations ou de jours éligibles pour satisfaire aux conditions de son statut Privilege actuel.

Le Membre Privilege accédera toutefois au statut supérieur dès qu'il aura atteint le nombre requis de crédits Privilege pour bénéficier d'un niveau supérieur.

Le Membre Privilege peut uniquement être rétrogradé au niveau inférieur suivant sur la période de validité d'un niveau et bénéficie au moins des avantages Privilege Club.

En cas de passage à un statut supérieur ou inférieur, une nouvelle carte Privilege sera générée.

Le Membre Privilège qui a choisi le format virtuel d'une carte Privilège sera automatiquement mis à jour. Le Membre Privilège qui a choisi le format plastique d'une carte Privilège la recevra dans les trois semaines suivant le changement de niveau.

Sans préjudice des dispositions de l'article 8 ci-dessous, le statut actuel du Membre Privilège est renouvelé si, à la fin de la période de validité du niveau, le Membre Privilège satisfait toujours aux conditions de son statut Privilège actuel.

6.3. Renouvellement du statut / niveau Privilège

Un membre Privilège obtient le renouvellement au même niveau s'il maintient le nombre de locations et de jours de location requis pour rester au même niveau à la fin de la période de validité de son niveau.

En cas de renouvellement au même niveau, aucune nouvelle carte Privilège ne sera envoyée au conducteur, à moins qu'il ne soit titulaire d'une carte de paiement d'entreprise.

VII. RESPONSABILITÉ

7.1. Responsabilité du Membre Privilège

En s'inscrivant au Programme, le Membre Privilège reconnaît avoir lu et compris les présentes Conditions Générales du Programme Privilège. Le Membre Privilège garantit que les informations fournies sur le formulaire d'inscription Privilège sont exactes, complètes et précises. Le Membre Privilège se charge d'avertir Europcar, par le biais de la rubrique « Mon compte », de toute modification de ses données personnelles fournies dans le formulaire d'inscription Privilège, y compris et sans limitation toute modification de son adresse de facturation, de son permis de conduire ou de son moyen de paiement. Il avertira également Europcar par écrit de toute circonstance susceptible de nuire à son aptitude à conduire ainsi que de la perte ou du vol de sa carte plastique Privilège.

Le Membre Privilège accepte d'indemniser totalement et d'exonérer Europcar de toute responsabilité en cas de perte, de responsabilité ou de dépense découlant du fait qu'il n'ait pas averti Europcar ou ne lui ait pas communiqué toute modification des données précédemment fournies ou a enfreint les Conditions Générales du Programme Privilège.

7.2. Responsabilité d'Europcar

Le Service "Priority" est uniquement disponible dans les agences Europcar participantes (http://microsite.europcar.com/images/com/station_list_ready_25jan2011.pdf) et dans les pays où la législation locale n'interdit pas formellement un tel service. Europcar déploiera tous les efforts commerciaux raisonnablement nécessaires pour offrir au Membre Privilège le Service "Priority". Europcar ne peut toutefois être tenu responsable de toute perte, préjudice ou dépense résultant de la non-fourniture du Service "Priority". Si, pour une raison quelconque, la disponibilité du Service "Priority" ne peut être assurée au Membre Privilège à la date et à l'heure du retrait du véhicule, la location sera traitée conformément à la procédure de location standard d'Europcar.

VIII. RÉSILIATION

8.1. Résiliation par le Membre Privilège

À tout moment, le Membre Privilège peut annuler son inscription en contactant le service Fidélité. Cette résiliation implique le retrait total du Programme et, par conséquent, la fin définitive des avantages y afférents.

8.2. Résiliation par l'administrateur

En cas de violation par le Membre Privilège des Conditions Générales d'Europcar et, plus spécifiquement, des présentes Conditions Générales du Programme Privilège, Europcar a le droit de mettre fin à l'inscription du Membre Privilège au Programme sans notification préalable.

Europcar peut mettre un terme à l'inscription au Programme pour quelque raison que ce soit en envoyant au Membre Privilège un préavis d'un mois par courrier électronique ou par courrier postal.

La carte plastique ou virtuelle Privilege reste la propriété d'Europcar. La carte plastique doit être restituée à Europcar sur simple demande, et la carte virtuelle sera automatiquement désactivée par Europcar.

IX. RÉCLAMATIONS ET NOTIFICATIONS

9.1. Réclamations relatives aux crédits Privilege

Si le Membre Privilege constate que des crédits Privilege n'ont pas été correctement imputés à son compte après une période d'attente minimale de six semaines après la facturation d'une location éligible, il peut demander l'ajustement du solde dans une période de six mois après une location de véhicule effectuée à l'agence Privilege concernée (d'après la « date de restitution du véhicule »).

À cette fin, le Membre Privilege doit se connecter au site Web Europcar et doit renseigner tous les champs obligatoires du formulaire de requête Privilege en ligne disponible à la rubrique « **Questions de Mon compte** », à savoir le numéro de réservation ou de contrat de location, la date, l'agence de retrait et l'agence de retour.

Pour que le Membre « Privilege » puisse prétendre à des crédits Privilege, la facture correspondant à la réclamation doit être libellée au (ou mentionner le) nom du Membre Privilege.

9.2. Divers

Le Membre Privilege peut soumettre toute autre question relative au Programme par le biais de la rubrique « **Nous Contacter** » (<https://www.europcar.fr/contactez-nous>) du site internet, en mentionnant le sujet suivant : « Programme de fidélité Privilege d'Europcar ».

X. DONNÉES RÉCOLTÉES

En s'inscrivant au Programme, les Membres Privilege acceptent que leurs données personnelles reprises dans le formulaire d'inscription Privilege soient enregistrées dans une base de données sécurisée informatisée et utilisées en vue d'accélérer le processus de location ou d'informer le Membre sur son statut dans le Programme et ses récompenses. Par exemple, le Membre Privilege ne devra plus compléter ces données à chaque location. Les données personnelles du Membre Privilege seront stockées sous un numéro de conducteur (ID), dans un environnement entièrement sécurisé. En se connectant à son profil « Mon compte » ou en mentionnant son numéro de conducteur (ID) au téléphone ou au comptoir, le Membre Privilege permet donc à Europcar d'accéder à ses données personnelles. Ces informations seront également pré-complétées sur le formulaire de réservation en ligne, de telle sorte que le Membre Privilege n'ait plus qu'à sélectionner l'heure et le lieu appropriés de la location, ainsi que la catégorie de véhicule. Le Membre Privilege peut accéder à ses données personnelles et les modifier à tout instant en se connectant à son profil « Mon compte ».

Europcar peut divulguer les données personnelles du Membre Privilege à l'une de ses agences dans un pays où la protection des données n'est pas adéquate, aux seules fins du traitement de la location demandée par le Membre Privilege dans ce pays.

Europcar ne conserve les données personnelles des Membres Privilege uniquement pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités décrites dans notre Politique de confidentialité Europcar (<https://www.europcar.com/security-and-privacy-policy>), conformément au droit applicable.

XI. MODIFICATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PROGRAMME PRIVILEGE

Europcar se réserve le droit de modifier à tout instant les Conditions Générales du Programme Privilege. Le Membre Privilege est dès lors tenu de se référer à la dernière version en ligne des dites conditions. Ces modifications seront considérées comme approuvées par le Membre Privilege sauf s'il notifie son désaccord à Europcar par écrit dans le mois qui suit la modification en question.

Europcar peut mettre fin au Programme selon sa propre appréciation par une notification écrite au Membre Privilege au moins 90 jours à l'avance. Dans tous les cas, tous les Membres Privilege bénéficieront des avantages de leur carte Privilege jusqu'à sa date d'expiration.

XII. FORCE MAJEURE

Toute partie sera excusée en cas de retard ou de défaut d'exécution de ses obligations dû à un événement ou une éventualité échappant à son contrôle raisonnable, y compris mais sans limitation un tremblement de terre, des conflits de travail, des émeutes, des exigences, décisions et/ou réglementations gouvernementales, une défaillance de l'équipement informatique, des défaillances ou retards de sources de données et des problèmes de transport.

Si un cas de force majeure devait survenir, la partie mise de ce fait en défaut d'exécution de ses obligations ne sera pas tenue pour responsable de ce défaut et mettra tout en œuvre pour mettre fin au cas de force majeure.

** Priority : priorité*